

Plan d'action régional pour la santé numérique dans la Région européenne de l'OMS 2023-2030

Ce projet de plan d'action régional pour la santé numérique dans la Région européenne de l'OMS 2023-2030 vise à aider les pays à tirer parti de la transformation numérique et à l'intensifier pour améliorer la santé, et à aligner les décisions d'investissement dans les technologies numériques sur les besoins de leur système de santé, tout en respectant pleinement les valeurs d'équité, de solidarité et de droits de l'homme.

Le plan d'action régional pour la santé numérique vise à contribuer à : a) la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé, du Programme de travail européen 2020-2025 de l'OMS et du Treizième Programme général de travail 2019-2025 de l'OMS ; et b) la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025 de l'OMS.

Le plan d'action régional pour la santé numérique distingue quatre priorités stratégiques pour la concrétisation de cette vision : a) la définition de normes et l'élaboration de recommandations techniques ; b) le renforcement des capacités des pays pour mieux régir la transformation numérique dans le secteur de la santé et faire progresser la littératie en santé numérique ; c) le déploiement de réseaux et la promotion du dialogue et de l'échange de savoirs ; et d) l'analyse prospective et la recherche de solutions centrées sur le patient et pouvant être appliquées à plus grande échelle.

Le projet de plan d'action régional est soumis à la 72^e session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe, en septembre 2022, accompagné d'un projet de résolution.

Sommaire

Contexte général	3
Analyse de la situation actuelle : difficultés et opportunités pour la santé numérique dans la Région.....	4
Principes directeurs.....	4
Vision	5
Cadre d'action stratégique : transposer la vision mondiale en une intervention régionale concrète ...	6
Priorité stratégique n° 1 – définir des normes, élaborer des recommandations techniques fondées sur des données probantes et fixer un cap pour soutenir le processus décisionnel en matière de santé numérique.....	6
Priorité stratégique n° 2 – étoffer les capacités des pays à mieux gérer la transformation numérique dans le secteur de la santé et renforcer la littératie en santé numérique.....	7
Priorité stratégique n° 3 – créer des réseaux et promouvoir le dialogue et l'échange des savoirs pour faciliter l'interaction entre les partenaires, les acteurs concernés et la population dans son ensemble, afin d'orienter les plans d'innovation en matière de santé numérique	9
Priorité stratégique n° 4 – procéder à une analyse prospective et étendue pour trouver des solutions centrées sur le patient et susceptibles d'être transposées à l'échelle nationale ou régionale afin de contribuer à configurer les systèmes de santé publique et les systèmes de santé à l'ère du numérique	10
Suivi et évaluation : mesurer le succès.....	11
Annexe. Définitions de concepts et de termes associés au numérique.....	12

CONTEXTE GÉNÉRAL

1. En février 2019, le Colloque de l'OMS sur l'avenir des systèmes de santé numérique dans la Région européenne a eu lieu au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe) à Copenhague (Danemark). Ce fut une étape clé pour l'OMS/Europe, afin de formuler des priorités pour une intervention en faveur de la santé publique, d'accélérer l'adoption de la santé numérique dans les pays et de contribuer à élaborer une feuille de route européenne en vue d'une numérisation dans les systèmes de santé nationaux, en diffusant les expériences des pays et en examinant comment la santé numérique et les innovations récentes peuvent être utilisées pour renforcer les systèmes de santé nationaux.

2. Le Programme de travail européen 2020-2025 (PTE) de l'OMS, qui a été adopté par le Comité régional de l'OMS pour l'Europe en septembre 2020, accordait une priorité à la santé numérique en tant que domaine prometteur pour une accélération de la transformation des systèmes de santé. En concevant l'initiative phare « Autonomisation par la santé numérique », l'OMS/Europe voulait fournir des conseils et une expertise techniques et stratégiques sur la sécurité et l'efficacité des solutions de santé numérique pour la couverture sanitaire universelle, tout en préservant l'équité, l'égalité des genres et les droits humains.

3. En novembre 2020, la Soixante-treizième Assemblée mondiale de la santé a approuvé la Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025 de l'OMS (dans la décision WHA73(28)¹), dont l'objectif est de renforcer les systèmes de santé par l'application de solutions numériques pour autonomiser les patients et œuvrer à la concrétisation de la vision de la santé pour tous. Cette Stratégie fixe un cadre stratégique pour une intervention et une mise en œuvre en vue d'avancées en matière de santé numérique, et ce à l'échelle mondiale, au sein des pays et aux niveaux national et sous-national. Elle donne cette définition de la santé numérique : « le domaine de connaissances et de pratique associé à la conception et à l'utilisation de technologies digitales pour améliorer la santé. La santé numérique élargit le concept d'e-santé, afin d'inclure des consommateurs numériques, avec une gamme plus large d'appareils intelligents et d'équipements connectés. »² Les domaines suivants sont généralement considérés comme faisant partie de la santé numérique ou ayant un rapport avec celle-ci : l'intelligence artificielle, le « big data », la chaîne de blocs, les données sur la santé, les systèmes d'information sanitaire, l'infodémie, l'Internet des objets, l'interopérabilité et la télémédecine (voir l'annexe pour une définition de ces termes).

4. Une analyse globale de l'usage que les États membres ont fait des technologies numériques dans la Région européenne de l'OMS durant la pandémie de COVID-19 et des risques et préoccupations qui y sont associés a été présentée au Comité régional de l'OMS pour l'Europe lors de sa 71^e session, dans le document de travail sur la transformation des systèmes de santé à l'ère numérique pendant la pandémie de COVID-19 (EUR/RC71/7)³.

5. Le rôle de la santé numérique a également été mis en évidence dans le rapport de la Commission paneuropéenne de la santé et du développement durable, « À la lumière de la pandémie : une nouvelle stratégie en faveur de la santé et du développement durable » (2021)⁴, qui, notamment, recommande de donner la priorité aux investissements en matière de plateformes d'échange de données et d'interopérabilité.

6. La finalité du nouveau plan d'action régional pour la santé numérique est de décrire succinctement les mesures stratégiques nécessaires pour promouvoir des systèmes de santé numérique afin d'optimiser la santé dans la Région. Ce plan d'action vise à aider les pays à tirer parti de la transformation numérique et à l'intensifier pour améliorer la santé, et à aligner les décisions d'investissement dans les technologies numériques sur les besoins des systèmes de santé, tout en respectant pleinement les valeurs d'équité, de solidarité et de droits humains. Il devrait contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025 de l'OMS, en traduisant les priorités stratégiques de cette dernière en mesures utiles

¹ Voir [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA73/A73\(28\)-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA73/A73(28)-fr.pdf).

² Voir <https://apps.who.int/iris/handle/10665/344250>.

³ Voir <https://apps.who.int/iris/handle/10665/343165>.

⁴ Voir <https://www.who.int/europe/publications/m/item/drawing-light-from-the-pandemic--a-new-strategy-for-health-and-sustainable-development>.

au niveau régional européen. Cela permettra de garantir des synergies avec les organisations partenaires et une mise en phase avec les efforts mondiaux visant à normaliser l'adoption de la santé numérique, de tirer parti du développement mondial des biens de santé publique numériques et de promouvoir l'accès aux services de santé numérique pour les populations vulnérables des sociétés européennes.

ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE : DIFFICULTÉS ET OPPORTUNITÉS POUR LA SANTÉ NUMÉRIQUE DANS LA RÉGION

7. L'impact de la pandémie de COVID-19 place la Région face à des obstacles et à des retards entravant la concrétisation des priorités essentielles du PTE et des objectifs de développement durable en rapport avec la santé. Une adoption plus généralisée des solutions numériques pourrait lever certaines des entraves rencontrées par les pays s'agissant de veiller à ce que les priorités essentielles reçoivent l'attention requise à court ou moyen terme, et contribuer à gommer ces différences à plus long terme.

8. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action régional pour la santé numérique, la coopération internationale sera capitale. Depuis de nombreuses années, la Commission européenne, par l'intermédiaire du « eHealth Network »⁵, joue un rôle important à la barre, en œuvrant à la concrétisation d'un programme commun pour l'adoption de la santé numérique et la gouvernance des données dans les États membres de l'Union européenne et la Norvège (observatrice), jetant ainsi les bases de la numérisation et de l'intensification des échanges de données sur la santé au sein de l'espace européen des données sanitaires. D'autres partenaires internationaux, tels que l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Banque mondiale, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et l'Organisation de coopération et de développement économiques, continuent à soutenir la santé numérique en Europe en formulant des principes pour la gouvernance des données sanitaires et un cadre pour les biens numériques de santé publique, et en renforçant les capacités des pays pour des systèmes d'information sanitaire et la santé numérique.

9. L'étude mondiale de l'OMS sur l'e-santé (2015)⁶ a apporté les preuves d'un engouement croissant pour l'e-santé dans la Région européenne et indiqué que des progrès tangibles avaient été faits pour diffuser plus largement des solutions technologiques en vue d'améliorer la santé publique et la prestation de services de santé. Depuis 2015, plusieurs difficultés et opportunités sont apparues dans le domaine de la santé et du numérique, de sorte que l'heure est venue de faire le point et d'utiliser les informations les plus récentes pour élaborer le plan d'action régional pour la santé numérique et fixer un cap à l'innovation en matière de santé numérique dans la Région. À cette fin, une enquête régionale est en cours.

PRINCIPES DIRECTEURS

10. Cinq principes directeurs visent à orienter le plan d'action régional vers l'adoption sensée et durable de solutions de santé numérique dans le contexte des secteurs nationaux de la santé et des stratégies de transformation numérique.

- a) **Placer l'individu au centre de la prestation de soins par voie numérique, en le mettant en confiance.** Le succès de l'adoption et de l'utilisation des technologies numériques dans le domaine de la santé passera nécessairement par une stratégie centrée sur le patient. Cela requiert la confiance de la population concernant l'emploi de ces technologies et la protection de droits fondamentaux à la vie privée, laquelle englobe les données sur lesquelles se basent ces technologies. Les individus, les travailleurs de la santé et les patients doivent, grâce à la santé numérique, être mis en mesure de poser des choix éclairés, bénéfiques pour leur santé et leur bien-être, ainsi que pour ceux de leur famille et de leur communauté.

⁵ Voir https://ec.europa.eu/health/ehealth-digital-health-and-care/eu-cooperation/ehealth-network_en (en anglais seulement).

⁶ Voir <https://apps.who.int/iris/handle/10665/326317> (en anglais et en russe).

- b) **Comprendre les enjeux auxquels doivent répondre les systèmes de santé, y compris les besoins sanitaires et l'évolution en matière de santé, et tenir compte des besoins et des attentes des citoyens et des travailleurs de la santé.** Les technologies numériques, quand elles sont employées judicieusement, peuvent grandement contribuer à faciliter l'instauration de la couverture sanitaire universelle, à simplifier le travail des professionnels de santé, à protéger la population dans les situations d'urgence et à améliorer la santé et le bien-être. Mais si elles sont mal employées, la valeur des investissements ne sera peut-être pas amortie, surtout si a) l'innovation n'est pas en cohérence avec les priorités des systèmes de santé nationaux, la situation sanitaire actuelle et les évolutions, ou avec l'objectif d'améliorer la santé des citoyens de manière équitable dans le respect des droits de la personne humaine, ou si b) le déploiement de ces technologies ne facilite pas la participation du patient, la tâche quotidienne des travailleurs de la santé et les interactions entre les prestataires de soins et leurs patients.
- c) **Reconnaître la nécessité de prendre des décisions sur les politiques à mener en se fondant sur des données, des bases factuelles et les enseignements acquis, tout en permettant une formation, une adaptation et une innovation continues.** Les données probantes concernant la santé numérique sont encore lacunaires, et l'OMS/Europe a donc un rôle à jouer : travailler avec d'autres organismes, les États membres, les organisations internationales, les établissements universitaires, la société civile et l'industrie des technologies numériques pour tirer des enseignements des expériences passées et renforcer ces bases factuelles. Un ensemble très complet de bases factuelles aidera à garantir que les technologies numériques contribuent efficacement aux résultats obtenus dans le domaine de la santé, tout en limitant au maximum les risques, et que les décisions et investissements en rapport avec la santé numérique sont durables, inspirés de bases factuelles et motivés par les besoins et les enseignements acquis.
- d) **Tirer parti de la transformation numérique pour réimaginer l'avenir des systèmes de santé.** Alors que les pays cherchent à mettre en place des systèmes de santé plus résilients dans le cadre de la reprise socioéconomique après la pandémie de COVID-19, les plans et programmes nationaux de santé sont revus et améliorés, des méthodes de travail nouvelles et innovantes sont introduites et des investissements importants sont réalisés dans les technologies numériques, en concertation avec les acteurs concernés. Le moment est donc bien choisi pour travailler avec les pays afin de s'assurer que les programmes d'innovation par l'adoption de solutions numériques ne laissent personne de côté, améliorent le parcours suivi par les patients et la prestation de soins, et tiennent compte de l'environnement actuel et des changements requis concernant les moyens financiers, humains, organisationnels, culturels et les ressources d'infrastructure, en tant qu'éléments de l'écosystème numérique.
- e) **Avoir conscience du fait que l'institutionnalisation de la santé numérique requiert un engagement à long terme et une approche intégrée des soins.** Que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou locale, ce plan d'action constate que l'institutionnalisation de la santé numérique requiert un leadership et un engagement à long terme de la part des pays pour parvenir à transformer les systèmes de santé et à améliorer la santé et le bien-être de l'individu.

VISION

11. La vision de la stratégie mondiale est d'améliorer les résultats sanitaires pour tous, partout, en a) accélérant la conception et l'adoption de solutions de santé numérique appropriées, accessibles, d'un prix abordable, évolutives et durables, centrées sur la personne, afin de prévenir et de détecter les épidémies et les pandémies, et de réagir à ces dernières ; et en b) développant des infrastructures et des applications qui permettent aux pays d'employer des données sanitaires pour promouvoir la santé et le bien-être.

12. Le plan d'action vise à contribuer à la concrétisation des objectifs de développement durable liés à la santé, du Treizième Programme général de travail 2019-2025 de l'OMS et du PTE, dans le cadre de l'initiative phare « Autonomisation par la santé numérique ».

13. En exhortant les États membres à promouvoir la numérisation de leur système de santé, le plan d'action régional fournit un cadre grâce auquel les points suivants, entre autres, peuvent être concrétisés :

- a) reconnaître que les technologies numériques sont un déterminant clé de la santé, aussi bien en tant que telles que par leurs interactions avec des déterminants de la santé traditionnels ;
- b) élaborer des recommandations et étoffer les capacités pour la numérisation des systèmes de santé ;
- c) transformer les systèmes de santé et renforcer la prévention et le bien-être ;
- d) promouvoir un environnement favorable adéquat et les bases de la transformation par la santé numérique, en veillant à l'équité et en renforçant la confiance ;
- e) collaborer avec des partenaires clés et tirer parti des réseaux régionaux pour promouvoir le développement de la santé numérique et l'innovation dans ce domaine, et encourager la diffusion du savoir ;
- f) promouvoir des investissements inspirés par des données probantes et faciliter la mise en œuvre et l'évaluation de solutions numériques, ainsi que leur emploi à plus grande échelle.

CADRE D'ACTION STRATÉGIQUE : TRANSPOSER LA VISION MONDIALE EN UNE INTERVENTION RÉGIONALE CONCRÈTE

14. Le plan d'action régional pour la santé numérique distingue quatre priorités stratégiques pour la concrétisation de cette vision.

- **Priorité stratégique n° 1** – définir des normes, élaborer des recommandations techniques fondées sur des données probantes et fixer un cap pour soutenir le processus décisionnel en matière de santé numérique.
- **Priorité stratégique n° 2** – étoffer les capacités des pays à mieux gérer la transformation numérique dans le secteur de la santé et renforcer la littératie en santé numérique.
- **Priorité stratégique n° 3** – créer des réseaux et promouvoir le dialogue et l'échange des savoirs pour faciliter l'interaction entre les partenaires, les acteurs concernés et la population dans son ensemble, afin d'orienter les plans d'innovation en matière de santé numérique.
- **Priorité stratégique n° 4** – procéder à une analyse prospective et étendue pour trouver des solutions centrées sur le patient et susceptibles d'être transposées à l'échelle nationale ou régionale afin de contribuer à configurer les systèmes de santé publique et les systèmes de santé à l'ère du numérique.

15. Les priorités stratégiques et leurs aspects clés à l'échelle régionale (répertoriés ci-dessous) s'entendent pour la période 2023-2030. En outre, pour chaque priorité stratégique, un certain nombre d'exemples de mesures ont été répertoriés pour la période 2022-2023 ; le secrétariat de l'OMS, les États membres et les partenaires doivent les classer par ordre de priorité et s'accorder à leur sujet. Les progrès accomplis par rapport aux priorités stratégiques seront présentés aux États membres et aux partenaires tous les deux ans, ou lorsque cela sera jugé nécessaire, et les exemples de mesures seront révisés et actualisés si nécessaire.

Priorité stratégique n° 1 – définir des normes, élaborer des recommandations techniques fondées sur des données probantes et fixer un cap pour soutenir le processus décisionnel en matière de santé numérique

16. Aspects clés à l'échelle régionale :

- encourager à s'engager en faveur de la santé numérique et à se familiariser avec celle-ci, en diffusant les données probantes et les bonnes pratiques ;

- mener des recherches et recueillir les bases factuelles et les bonnes pratiques existantes concernant la conception, le déploiement et l'utilisation des solutions numériques dans le secteur de la santé ;
- guider la conception et l'adoption de technologies numériques qui facilitent l'application de la santé numérique aux priorités en matière de santé, dans toute la Région européenne.

Exemples de mesures et impact escompté au niveau national pour la période 2022-2023 : Priorité stratégique n° 1

Exemples de mesures par le secrétariat de l'OMS, les États membres et les partenaires :

- mettre au point un nécessaire de ressources stratégiques en santé numérique, pour réunir les éléments requis afin de réaliser avec succès la transformation numérique des systèmes de santé ;
- établir un programme de recherche en santé numérique qui donne la priorité aux besoins des systèmes de santé et aux priorités de la santé ;
- formuler et/ou actualiser des recommandations techniques fondamentales et des documents techniques inspirés de bases factuelles dans des domaines prioritaires de la santé numérique, dans le contexte d'une évolution vers la couverture sanitaire universelle, d'une protection contre les situations d'urgence sanitaire et d'une promotion de la santé et du bien-être ;
- élaborer des plans pour le renforcement des capacités, afin de promouvoir et de soutenir la transition numérique dans différents domaines et contextes de la santé.

Impact escompté au niveau des pays :

- qu'un plan et un programme de recherche construits sur des bases factuelles et portant sur l'apport de la santé numérique, avec ses possibilités et ses problématiques, dans le contexte des besoins et des priorités sanitaires des systèmes de santé nationaux, soient disponibles pour soutenir le processus décisionnel ;
- que des recommandations sur les domaines prioritaires de la santé numérique soient formulées et transmises aux États membres, et que les capacités soient augmentées dans ces domaines.

Priorité stratégique n° 2 – étoffer les capacités des pays à mieux gérer la transformation numérique dans le secteur de la santé et renforcer la littératie en santé numérique

17. Aspects clés à l'échelle régionale :

- soutenir l'affinement ou l'élaboration de stratégies nationales en matière de santé numérique et de leurs cadres de gouvernance pour aider à atteindre les objectifs nationaux en matière de santé, améliorer les performances des systèmes de santé et déterminer quels seront les futurs investissements et la transformation dans le domaine de la santé numérique ;
- soutenir les capacités des pays à mieux régir la transformation numérique dans le secteur de la santé ;

- développer les capacités et les infrastructures des pays en matière de santé numérique et rendre ces pays mieux aptes à trouver des solutions, à aligner ces dernières sur les besoins décelés dans le domaine sanitaire, et à établir des priorités quant aux achats et aux investissements en fonction de ces besoins ;
- renforcer les systèmes d'information sanitaire, et la gouvernance et l'utilisation des données sanitaires ;
- conscientiser à la gestion des risques (cybersécurité) et aux technologies qui renforcent la confidentialité, et élaborer des conseils pratiques en la matière ;
- encourager l'innovation dans le domaine de l'analyse prédictive pour une meilleure santé, grâce au big data et à l'intelligence artificielle, en accordant une attention particulière a) au rapport de la population avec la santé tout au long de la vie (naissance, adolescence, âge adulte, vieillesse) ; b) à la gestion de l'infodémie ; c) à l'amélioration de la protection financière ; et d) à la détection des épidémies.
- renforcer les aptitudes dans le domaine de la littératie en santé et le développement des capacités au sein de la population, en accordant une attention toute particulière aux agents de santé, pour le recours à des services de santé numérique et la prévention et la gestion des maladies.

Exemples de mesures et impact escompté au niveau national pour la période 2022-2023 : Priorité stratégique n° 2

Exemples de mesures par le secrétariat de l'OMS, les États membres et les partenaires :

- formuler des conseils pour soutenir le développement des infrastructures de santé numérique, le processus d'achat et le renforcement des structures et mécanismes de gouvernance en matière de santé numérique ;
- promouvoir et contribuer à l'évaluation des besoins en infrastructures, et à l'examen des lois et politiques nationales pour mener à bien la transformation numérique ;
- évaluer les systèmes d'information sanitaire et leur gouvernance, afin de renforcer les capacités des pays à recueillir, analyser, consolider et utiliser les informations et données sanitaires ;
- élaborer un cadre européen de gouvernance des données sanitaires grâce à une charte européenne de gouvernance des données sanitaires ;
- lutter contre l'infodémie dans la Région et au niveau mondial ;
- renforcer les capacités des pays pour tirer pleinement parti du potentiel du big data et de l'intelligence artificielle, en tenant compte de la confidentialité des données, de la sécurité et d'une utilisation éthique ;
- déterminer les compétences essentielles en littératie en santé numérique chez les agents de santé et élaborer un cadre pour évaluer les aptitudes de la population dans le domaine de la littératie en santé numérique.

Impact escompté au niveau des pays :

- qu'un soutien et des conseils d'experts soient fournis pour renforcer, à l'échelle nationale, la gouvernance et le processus d'achat (des ressources financières, humaines, organisationnelles et culturelles, et des infrastructures, entre autres) ;
- qu'une assistance technique pour l'adoption de solutions de santé numérique soit adaptée aux besoins nationaux et sanitaires et fournie à l'échelle nationale ;
- que les systèmes d'information sanitaire et les cadres de gouvernance de données nationaux soient évalués en vue de renforcer l'utilisation des données sanitaires pour l'intérêt public dans le domaine de la santé ;
- que les efforts soient renforcés afin d'élaborer une feuille de route détaillée pour une application intégrale des normes sur les données sanitaires, en vue d'une interopérabilité des données sanitaires au sein des pays pour faciliter l'intégration des systèmes d'information sanitaire ;
- que des capacités soient élargies, en fonction du contexte spécifique à chaque pays, pour la planification et la réalisation d'une gestion de l'infodémie ;
- que les capacités soient renforcées pour tirer parti du potentiel du big data et de l'intelligence artificielle grâce à l'« Université d'hiver pour une formation efficace au big data dans le secteur des soins de santé » ;
- qu'un cadre reprenant les compétences essentielles des travailleurs de la santé en matière de numérique soit établi et disponible pour adoption au niveau national ;
- qu'une stratégie normalisée soit proposée pour évaluer les aptitudes de la population en matière de la littératie en santé numérique, au niveau national et régional.

Priorité stratégique n° 3 – créer des réseaux et promouvoir le dialogue et l'échange des savoirs pour faciliter l'interaction entre les partenaires, les acteurs concernés et la population dans son ensemble, afin d'orienter les plans d'innovation en matière de santé numérique

18. Aspects clés à l'échelle régionale :

- faciliter la sensibilisation et promouvoir la collaboration interrégionale, internationale et multisectorielle ;
- promouvoir et faciliter la diffusion et l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements en matière de santé numérique entre les États membres ;
- établir une plateforme de dialogue avec les acteurs non étatiques afin d'être mieux à même de mettre au point des technologies en fonction des points faibles du système de santé.

Exemples de mesures et impact escompté au niveau national pour la période 2022-2023 : Priorité stratégique n° 3

Exemples de mesures par le secrétariat de l’OMS, les États membres et les partenaires :

- analyser l’ensemble des réseaux et des partenariats intersectoriels dans le domaine de la santé numérique dans la Région ;
- promouvoir un alignement avec l’Union européenne (par exemple par le biais de l’eHealth Network), l’Organisation de coopération et de développements économiques et d’autres organisations internationales, afin de tirer pleinement parti du potentiel et de l’expertise des partenaires régionaux et internationaux ;
- établir un réseau de santé numérique dans la Région et participer à d’autres réseaux régionaux et mondiaux dans ce domaine ;
- élaborer une méthodologie pour l’échange des savoirs en matière de santé numérique et constituer un référentiel avec les bonnes pratiques, les enseignements acquis et de brefs documentaires sur les pays ;
- établir un conseil de partenariat pour la santé numérique, qui sera une plateforme de dialogue sur les politiques.

Impact escompté au niveau des pays :

- que soient encouragés les réseaux et les partenariats intersectoriels nationaux en matière de santé numérique, et que leur visibilité soit augmentée au niveau régional ;
- que la coordination et la collaboration internationales soient renforcées au profit des États membres ;
- que l’échange des savoirs aux niveaux régional et mondial en matière de santé numérique soit facilité grâce à la diffusion des bonnes pratiques nationales et à l’apprentissage mutuel ;
- qu’un forum indépendant pour les États membres soit établi pour améliorer la compréhension des technologies disponibles et des stratégies de mise en œuvre.

Priorité stratégique n° 4 – procéder à une analyse prospective et étendue pour trouver des solutions centrées sur le patient et susceptibles d’être transposées à l’échelle nationale ou régionale afin de contribuer à configurer les systèmes de santé publique et les systèmes de santé à l’ère du numérique

19. Aspects clés à l’échelle régionale :

- observer les évolutions et les tendances en matière de nouvelles solutions numériques ayant le potentiel d’améliorer les systèmes de santé et d’assurer à la population une meilleure santé ;
- veiller à ce qu’une approche centrée sur la personne soit envisagée pour renforcer la confiance et faciliter une adhésion ;
- renforcer les stratégies pour l’égalité entre les sexes et l’équité en santé, qui font partie des objectifs propres aux pays pour la promotion de sociétés numériques inclusives ;

- améliorer la conception de stratégies numériques pour la gestion de la santé au niveau de la population, dans le but de faire passer la santé et le bien-être de modèles de soins réactifs à des modèles actifs de prévention des maladies ancrés dans les communautés locales ;
- faciliter la mise en œuvre, l'évaluation et l'emploi plus généralisé de technologies numériques dans le secteur de la santé des États membres.

Exemples de mesures et impact escompté au niveau national pour la période 2022-2023 : Priorité stratégique n° 4

Exemples de mesures par le secrétariat de l'OMS, les États membres et les partenaires :

- élaborer un cadre de mesure pour l'observation de la santé numérique dans la Région ;
- actualiser ou établir des profils de pays ou des études de cas sur la santé numérique ;
- recenser et examiner les principaux impacts que le genre et l'équité présentent dans l'adoption et le déploiement de solutions de santé numérique dans la Région ;
- recenser les occasions de a) faire participer les associations professionnelles et les associations de patients au développement de la santé numérique ; b) promouvoir la participation des utilisateurs finaux et des populations bénéficiaires en recourant à des services de santé numérique ; et c) mieux prévenir et prendre en charge les maladies ;
- constituer un catalogue d'argumentaires en faveur d'investissements nationaux dans l'infrastructure et les technologies numériques afin de soutenir l'évolution vers la couverture sanitaire universelle, en protégeant les populations en situation d'urgence et en renforçant la santé et le bien-être.

Impact escompté au niveau des pays :

- qu'une stratégie normalisée soit proposée pour le suivi de la santé numérique aux niveaux national et régional, y compris pour l'observation de l'expérience et des préférences des utilisateurs finaux ;
- que des profils de pays et/ou des études de cas dans le domaine de la santé numérique soient établis et disponibles pour faciliter la comparabilité régionale ;
- que des stratégies soient déterminées pour permettre aux utilisateurs finaux et aux populations bénéficiaires d'utiliser les services de santé numérique ;
- qu'un soutien technique soit fourni pour formuler des argumentaires en faveur d'investissements nationaux dans des infrastructures et des technologies numériques pour optimiser la santé.

SUIVI ET ÉVALUATION : MESURER LE SUCCÈS

20. Dans le cadre de mesure du PTE (EUR/RC71/CONF./4 ; EUR/RC71/INF./2⁷), la santé numérique était l'un des 20 domaines d'indicateurs jugés extrêmement pertinents pour la Région, mais pour lesquels, à l'heure actuelle, des mesures adéquates convenues à l'échelle internationale ou des données adéquates aux niveaux international et régional font défaut. La mesure du succès sera intégrée dans le cadre de mesure pour le PTE, par l'adoption d'un cadre de suivi et d'évaluation.

21. Les progrès accomplis par rapport aux priorités stratégiques seront présentés aux États membres et aux partenaires tous les deux ans, ou lorsque cela sera jugé nécessaire, et les exemples de mesures seront révisés et actualisés si nécessaire.

⁷ Voir <https://apps.who.int/iris/handle/10665/343314> (en anglais et en russe).

ANNEXE. DÉFINITIONS DE CONCEPTS ET DE TERMES ASSOCIÉS AU NUMÉRIQUE⁸

- **« Big data » ou mégadonnées** : L'utilisation émergente de données complexes, collectées rapidement, dans des quantités sans précédent telles que des téraoctets (10^{12} octets), des pétaoctets (10^{15} octets) ou même des zettaoctets (10^{21} octets) de stockage peut être nécessaire. Les propriétés uniques des grandes données sont définies par quatre dimensions : le volume, la vitesse, la variété et la véracité. À mesure que les informations s'accumulent à un rythme de plus en plus rapide, le volume et la vitesse augmentent également.
- **Chaîne de blocs** : Une base de données numérique contenant des informations (telles que des enregistrements de transactions financières) qui peuvent être simultanément utilisées et partagées au sein d'un grand réseau décentralisé et accessible au public.
- **Couverture sanitaire universelle** : Un système dans le cadre duquel tous les individus et toutes les communautés bénéficient des services de santé dont ils ont besoin sans encourir de difficultés financières. Elle inclut la gamme complète de services de santé essentiels, de qualité, depuis la promotion de la santé jusqu'à la prévention, les thérapies, la réadaptation et les soins palliatifs durant tout le parcours de vie. Ce concept met l'accent non seulement sur le type de services couverts, mais aussi sur la manière dont ceux-ci sont financés, gérés et dispensés.
- **Cybersanté** : Utilisation rentable et en toute sécurité des technologies de l'information et de la communication à l'appui de la santé et des domaines connexes, y compris les services de soins de santé, la surveillance de la santé, la documentation sur la santé et l'éducation, les connaissances et la recherche en matière de santé.
- **Données sanitaires**⁹ : L'application systématique des technologies de l'information et de la communication, de la science informatique et de données pour soutenir un processus décisionnel éclairé, par les individus, les travailleurs de la santé et les systèmes de santé, en vue de renforcer la résilience par rapport à la maladie et d'améliorer la santé et le bien-être. Ce terme englobe toutes les données qui révèlent des informations ayant trait à l'état de santé physique ou mental passé, actuel ou futur de la personne concernée par les données. Il s'agit notamment d'informations sur la personne physique recueillies dans le cadre de l'inscription à des services de soins de santé ou de la fourniture de ces services à cette personne ; d'un numéro, d'un symbole ou d'un signe particulier attribué à une personne physique afin de l'identifier de manière unique, pour un objectif sanitaire.
- **Infodémie** : Une infodémie est un afflux aigu d'informations, y compris d'informations potentiellement trompeuses ou inexactes qui, dans une société numérique et hyperconnectée comme la société actuelle, est susceptible d'accompagner toute épidémie ou crise sanitaire aiguë.
- **Intelligence artificielle** : Un domaine de l'informatique qui met l'accent sur la simulation des processus de l'intelligence humaine par des machines qui fonctionnent et réagissent comme des êtres humains.
- **Internet des objets** : L'Internet des objets est un système de dispositifs informatiques, de machines mécaniques et numériques, d'objets, d'animaux ou de personnes reliés entre eux et dotés d'identifiants uniques et de la capacité de transférer des données sur un réseau sans nécessiter d'interaction personne-personne ou personne-ordinateur.

⁸ Toutes les définitions sont extraites de la Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025. Voir <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/344250/9789240027558-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

⁹ Voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52012PC0011>.

-
- **Interopérabilité** : Capacité de différentes applications à accéder, échanger, intégrer et utiliser en coopération des données de manière coordonnée grâce à l'utilisation d'interfaces et de normes d'application partagées, à l'intérieur et au-delà des frontières organisationnelles, régionales et nationales, afin d'assurer la transférabilité des informations en temps utile et sans interruption et d'optimiser les résultats en matière de santé.
 - **Santé numérique** : Le domaine des connaissances et des pratiques associées au développement et à l'utilisation des technologies numériques pour améliorer la santé. La santé numérique élargit le concept de cybersanté pour inclure les consommateurs numériques, avec éventail plus large d'appareils intelligents et de matériels connectés. Elle englobe également d'autres utilisations des technologies numériques pour la santé, comme l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, les mégadonnées et la robotique.
 - **Santé** : Un état de bien-être physique, mental et social complet, pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité.
 - **Systèmes d'information sanitaire** : Système intégrant la collecte, le traitement, la communication et l'utilisation des informations nécessaires pour améliorer l'efficacité et l'efficience des services de santé par une meilleure gestion à tous les niveaux des services de santé.
 - **Télé médecine** : La prestation de services de soins de santé, où la distance est un facteur critique, par tous les professionnels de santé en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour l'échange d'informations valables pour le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies et des traumatismes, la recherche et l'évaluation, et la formation continue des agents de santé, dans le but de faire progresser la santé des personnes et des communautés.

= = =